

DEPARTEMENT
DU BAS-RHIN

COMMUNE DE KESKASTEL

ARRONDISSEMENT
DE SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---oOo---

Nombre de
Conseillers élus : 19

Séance du 22 janvier 2025

Sous la Présidence de M. Gabriel GLATH, Maire
Se sont réunis les Conseillers Municipaux

Conseillers

En fonctions : 18

Présents : Mmes PHILIPPE - KUFFLER - M.M CASPAR - JANUS - Adjoint
M.M. BAEHR - DRUAR – BRUCHER -
Mmes NICAISE - ROLAND - BOILLOT – LENHARD - METZGER

Conseillers

Présents : 13

Représentés : M. TOUSCH par M. GLATH – Mme ENSMINGER par
M. JANUS -

Absents excuses : M.M. PAWLACK - TOUSCH - Mmes DUVAL - REEB –
ENSMINGER

Absents non excusés :

ORDRE DU JOUR

- 1) TRAITEMENT DES DECHETS NON DANGEUREUX NON INERTES PAR LA SOCIETE TPD
- 2) SUBVENTIONS DIVERSES
- 3) CENTRE DE LOISIRS – TARIFS 2025 DES EMPLACEMENTS DE LOISIRS ET
TOURISTIQUES
- 4) CENTRE DE LOISIRS TARIFS 2025 DES LOCATIONS DES CHALETS ET DES MOBILES
HOMES
- 5) FRAIS 2024 POUR UTILISATION DU CERCLE CATHOLIQUE
- 6) TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE –
DEMANDE DE SUBVENTIONS
- 7)) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte par le Maire qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

M. le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance 27 novembre 2024. Aucune observation n'étant faite, il invite les membres présents à signer le procès-verbal.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal désigne M. Didier HENNARD, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

1) TRAITEMENT DES DECHETS NON DANGEUREUX NON INERTES PAR LA SOCIETE TPD

Le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2716 et mise à jour d'une plateforme de valorisation et recyclage des matériaux inertes et non inertes non dangereux du BTP, sur la ZAE NORD de Keskastel par la Société TPD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour :

- **Emet** un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2716 et mise à jour d'une plateforme de valorisation et recyclage des matériaux inertes et non inertes non dangereux du BTP, sur la ZAE NORD de Keskastel par la Société TPD.

2) SUBVENTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Attribut** les subventions suivantes, pour participation aux commémorations du 80^{ème} anniversaire de la libération de Keskastel qui se sont déroulées le 8 décembre dernier :
 - F & F Photographe 150,- €
 - ENGELMANN Jean-François 40,- €

- **Attribut** les subventions suivantes, pour participation au marché « en attendant Noël » qui s'était déroulé le 17 novembre 2024 :
 - Orchestre d'accordéons de Puttelange 150,- €
 - Philharmonie junior de Diemeringen 100,- €
 - Le chœur en chanté de Waldhambach 100,- €

3) CENTRE DE LOISIRS – TARIFS 2025 DES EMPLACEMENTS DE LOISIRS ET TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe pour 2025 les différents tarifs du Centre de Loisirs comme suit :

CAMP DE LOISIRS	
LIBELLE	PRIX TTC
Emplacement confort / année	938,00 €
Emplacement grand confort – 110m ² / année	1 013,00 €
Emplacement grand confort + 110m ² / année	1 176,00 €
Forfait taxe de séjour	118.00 €
Caution pour emplacement	500,00 €
Forfait ordures ménagères	85.00 €
Second véhicule autorisé à circuler et à se garer dans le camping	26.00 €
Forfait véhicule professionnel derrière bâtiment principal	52.00 €
Forfait personne non à charge	144.00 €
Visiteur par nuitée	3.36 €
Forfait auvent en dur	110.00 €
Forfait électricité 10 ampères	20,00 € + 0,37 €/KWh
Consommation eau (5 premiers m3 gratuit)	5 € le m3

Les tarifs d'occupation des emplacements de loisirs correspondent à l'installation d'une seule caravane et d'un droit de séjour pour une seule famille (chef de famille et les personnes à charges) sur cet emplacement. Ce forfait annuel couvre la période allant du 1^{er} avril au 31 octobre.

Le paiement des emplacements et des divers forfaits doit être effectués au plus tard le 30 juin de l'année en cours. Passé ce délai, une majoration de 2% par mois peut être appliquée.

Toute nouvelle souscription de contrat de location d'un emplacement, engendre le versement de la caution de 500 €. La situation de « garage mort » n'est pas appliquée.

CAMPING TOURISTE		
LIBELLE	PRIX TTC BASSE SAISON	PRIX TTC HAUTE SAISON (juillet/aout)
Tente et caravane/jour	6,00 €	6,44 €
Tente d'appoint	3,36 €	3,62 €
Adulte et enfant + 7ans / jour	6,07 €	7,12 €
Enfant – 7 ans / jour	3,10 €	3.10 €
Visiteur / jour	3,36 €	3,36 €
Voiture ou moto	2,10 €	2,10 €
Branchement électrique 10 ampères / jour	6,34 €	6,34 €
Taxe séjour (par personne + 18 ans et par nuitée)	0.50 €	0.50 €
Traitement ordures ménagères / jour / personne	0,60 €	0,60 €
Accès animal / jour	2,85 €	2,85 €
Forfait mensuel ouvrier 1 personne	313.00 €	-
Forfait mensuel ouvrier 2 personnes	480.00 €	-
Forfait camping-car / jour	25,72 €	25,72 €
Camping-car forfait vidange + plein	6,45 €	6,45 €

ACCES AU CENTRE DE LOISIRS (période estivale)	
LIBELLE	PRIX TTC
Adulte (jusqu'à 60 ans)	2,00 €
Enfant de 6 à 16 ans	1,00 €
Abonnement adulte (12 entrées)	18,00 €
Abonnement enfant (12 entrées)	10,00 €

VENTES ET LOCATIONS DIVERSES	
LIBELLE	PRIX TTC
Carte postale	0.50 €
Carte de randonnée	11.00 €
Rouleau sac poubelle bleu	5.00 €
Rouleau sac poubelle vert	4.00 €
Jeton machine à laver	4,00 €
Jeton sèche-linge	4,00 €
Location vélo adulte journée	10,00 €
Location vélo adulte demi-journée	7,00 €
Location vélo enfant journée	7,00 €
Location vélo enfant demi-journée	5,00 €
Caution pour location vélo	50,00 €
Caution pour clé	20.00 €
Caution pour carte magnétique	20.00 €

4) CENTRE DE LOISIRS - TARIFS 2025 DES LOCATION DES CHALETS ET DES MOBILES HOMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, pour 2025, les tarifs des locations des chalets et des mobiles homes au Centre de Loisirs comme suit :

	Ouverture	Fermeture
Basse	29/03	30/04
Moyenne	01/05	04/07
Haute	05/07	29/08
Moyenne	30/08	26/09
Basse	27/09	31/10

Tarif Séjour	Nuitée	Semaine	Quinzaine après réduction 20%
<u>Type d'hébergement :</u> BUNGALOW ISABELLE			
Basse	45	254	407
Moyenne	49	274	439
Haute	X	386	618
<u>Type d'hébergement :</u> BUNGALOW OLGA			
Basse	49	274	439
Moyenne	53	294	470
Haute	X	423	678
<u>Type d'hébergement :</u> BUNGALOW LAURA			
Basse	53	294	472
Moyenne	56	314	502
Haute	X	465	744
<u>Type d'hébergement :</u> CHALET JADE 6 PERSONNES			
Basse	63	352	563
Moyenne	77	431	690
Haute	X	640	1 024
<u>Type d'hébergement :</u> MOBILES HOMES 4 PERSONNES			
Basse	63	352	563
Moyenne	77	431	690
Haute	X	640	1 024

Un forfait « ménage » de 70 € est mis en place pour ces hébergements.

5) FRAIS 2024 POUR UTILISATION DU CERCLE CATHOLIQUE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune a utilisé à plusieurs reprises en 2024 la salle du Cercle catholique, appartenant à la Paroisse Catholique, pour y organiser les dons du sang, fête des aînés et autres manifestations. Le coût total des frais de location, de chauffage gaz et d'électricité s'élève à 2 219 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer à la Paroisse catholique une subvention de 2 219,- € pour compenser les frais de location, de chauffage gaz et d'électricité dus à l'utilisation de la salle du Cercle catholique en 2024 pour les différentes manifestations que la commune y a organisées.

Les crédits seront prévus au compte 6574 subventions diverses du budget primitif

6) TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation et d'agrandissement de la salle polyvalente dont le coût prévisionnel s'élève à 678 000,- € H.T.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

– **Accepte** le coût prévisionnel de 678 000,- € H.T concernant le projet de rénovation et d'agrandissement de la salle polyvalente.

– **Vote** le plan de financement prévisionnel suivant :

• DETR (20 %)	135 600,- €
• Conseil Départemental	135 600,- €
• Conseil Régional	135 600,- €
• Part communale	271 200,- €

Total H.T	----- 678 000,- €
-----------	----------------------

- **Sollicite** les subventions auprès des différents partenaires.
- **Habilite** le Maire de signer toutes les pièces afférentes au projet.

7) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

- La commune n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant :
 - Les terrains cadastrés section 57 n° 105/80 et 107/70 d'une contenance totale de 9,91 ares appartenant à la SCI WEROSA.
 - Le terrain cadastré section 37 n° 422/34 d'une contenance de 2.77 ares appartenant à la SCI PERAH.
 - L'immeuble sis au 05 rue de la Gare appartenant aux consorts MOURER.
 - L'immeuble sis au 102 rue de la Libération appartenant à la SCI EMERAUDE.
 - Les terrains cadastrés section 37 n°429/34, 434/37, 438/38, 442/38, 446/39 et 450/40 d'une contenance totale de 13,03 ares appartenant aux consorts BUCKEL.
- Pour la prochaine rentrée scolaire il devrait y avoir une suppression de classe à l'école primaire et une ouverture de classe à l'école maternelle.
- La doyenne de Keskastel, Mme WARTHER Rose est décédée ce samedi 18 janvier dans sa 102^{ème} année.